



Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière Aéronautique française

La filière aéronautique française est une filière d'excellence stratégique dont les réussites sont nombreuses depuis des décennies. Elle a notamment développé, souvent en coopération avec d'autres grands pays aéronautiques, les programmes aéronautiques parmi les plus performants au monde notamment la famille A320 et le moteur CFM56 et plus tard l'A320 NEO et le moteur LEAP, l'A350, le Rafale et le drone nEUROn, les hélicoptères Ecureuil, H225 et H160 aux applications civiles et militaires.

Les performances économiques et écologiques des appareils sont intimement liées dans l'aéronautique. Ainsi au cours des 30 dernières années, la consommation de carburant par passager.km et donc les émissions de carbone des appareils neufs ont été réduites d'environ 50%.

Néanmoins, cette amélioration de l'efficacité des appareils n'a pas permis de compenser l'essor de la demande en transport aérien dans le monde. Un effort considérable de l'ensemble de la filière française comme mondiale doit donc être mené pour parvenir à réduire considérablement les émissions des aéronefs.

Pour concevoir et produire ces appareils, la filière française peut s'appuyer sur des entreprises majeures comme Airbus, Safran, Thales et Dassault Aviation dont les compétences sont au plus haut niveau mondial mais aussi sur un tissu de fournisseurs dont les savoir-faire et la capacité d'innovation et d'agilité sont critiques à la réussite de tous. Elle s'appuie aussi sur le soutien qui lui est apporté par l'Etat, notamment par son soutien à la R&D ou à l'Industrie du Futur, ainsi que par les Régions.

La réussite des grandes entreprises est fondamentale pour la filière dans son ensemble et celle-ci a été spectaculaire ces dernières années. La hausse très importante des cadences de production qui a ainsi été mise en œuvre a représenté un défi important pour les fournisseurs français ayant bénéficié d'une part prépondérante dans cette croissance, et a ainsi pu faire apparaître une opportunité de renforcer la coopération et la confiance dans la filière. Les donneurs d'ordre avaient néanmoins alerté sur les problèmes de compétitivité & dépendance de certains fournisseurs français.

Au regard des circonstances particulières créées par la crise du covid-19 et du défi posé par la conception des futures générations d'appareils, notamment dans l'objectif de décarboner le transport aérien, l'ensemble des principaux acteurs de la filière conviennent de la nécessité de renforcer les relations entre constructeurs, équipementiers et fournisseurs, dans le cadre du plan de soutien mis en place par le gouvernement pour accompagner les entreprises.

L'objectif poursuivi est de maintenir et d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière dans un contexte de concurrence mondiale accrue tout en préservant autant que possible le

savoir-faire et les compétences présents en France, en réussissant les profondes transformations à réaliser en faveur de la transition écologique et en partageant le plus en amont possible une stratégie commune.

Le renforcement de la coopération entre les entreprises, déjà très importante, et de la confiance est un axe de pérennisation de la filière, lui permettant de gagner en compétitivité et en agilité.

Dans ce contexte, les principaux acteurs de la filière entendent affirmer et renforcer leurs engagements vis-à-vis de la filière aéronautique française, en matière de bonnes pratiques dans le cadre des relations clients / fournisseurs ainsi que leurs mobilisations majeures depuis de nombreuses années dans les programmes du GIFAS de soutien à la Supply Chain.

Ces programmes et actions/guides de bonnes pratiques du GIFAS sont destinés à :

- développer des relations de confiance entre tous les acteurs de la filière ;
- développer une vision claire et à long terme des grands enjeux ;
- agir pour l'amélioration de l'efficacité et la compétitivité des entreprises.

Les principaux acteurs de la filière s'engagent à renforcer la performance de la Filière en accélérant sa transformation digitale (industrie « 4.0 »).

Ils s'engagent à mettre en œuvre les mesures suivantes pour renforcer leurs relations stratégiques, économiques et contractuelles :

1. Dans le respect du droit de la concurrence, renforcer la prise en compte d'une offre France durablement compétitive sur le territoire national

- Sélectionner les fournisseurs dans une approche de coût global sur la base du respect de critères objectifs, non discriminatoires, notamment :
 - a) les éléments majeurs constitutifs du coût global :
 - les coûts logistiques associés supportés directement par l'acheteur (transport, stockage,...) ;
 - la durée de mise au point technique ;
 - le temps de formation et d'acquisition des compétences ;
 - les coûts en après-vente à services rendus équivalents ;
 - les coûts des audits qualité et RSE ;
 - intégrer, notamment en matière de sous-traitance, l'ensemble des aléas liés à l'évaluation de ces coûts totaux, tels que :
 - ruptures des approvisionnements,
 - conformité des produits et des services,
 - risques liés au traitement des litiges,
 - la fiabilité du service après-vente,
- avec les conséquences possibles en termes de pertes d'exploitation et d'impact sur l'image de l'entreprise.

- b) de performances industrielles et de compétitivité, indispensables à la survie de la Filière dans un marché par nature mondial dont la crise économique va exacerber la concurrence;
 - c) des exigences de responsabilité sociétale et environnementale ;
 - d) d'innovation, notamment quant au développement et la production de technologies, de procédés et produits ayant un impact environnemental le plus faible possible tout au long de leur cycle de vie, permettant ainsi à la filière d'atteindre ses objectifs en termes de stratégie bas carbone.
- Considérer de manière favorable l'offre de fournisseurs à partir de leurs sites France et sur le territoire de l'UE si celle-ci est de compétitivité en coût global similaire à une offre localisée hors France et UE, notamment dans le cadre de la révision de « work share » de productions en double source.
 - Les fournisseurs français qui auraient été choisis sur base de leur compétitivité (cf. ci-dessus) face à des concurrents étrangers dans le cadre d'appels d'offres ne se verraient pas imposer a priori d'objectifs de localisation de la production hors de France ou d'Europe, sauf dans le cas de nécessités commerciales ou d'obligations d'offsets.
 - Former régulièrement les acheteurs à ces pratiques.

2. Assurer la pérennité et la compétitivité de la filière aéronautique française

Les donneurs d'ordres associent les fournisseurs aux démarches de recherche de compétitivité et de productivité (des produits et des processus). Ils le font dans le strict cadre de la réglementation et les accompagnent dans ces recherches en mettant à disposition des ressources dites de « supplier development » et méthodologies. Dans ce cadre, les acteurs de la filière s'engagent, dans le respect du droit de la concurrence, sur les points suivants :

- Identifier par anticipation, en transparence au sein de la filière, les facteurs spécifiques pénalisant la compétitivité des sites France et rechercher avec l'ensemble des parties prenantes des solutions d'amélioration de la compétitivité, de maîtrise de la souveraineté de la filière française et les éventuelles relocalisations pertinentes de production/de maîtrise technologique.
- Se coordonner entre grands donneurs d'ordres aéronautiques en France, Constructeurs/Ensembleurs, ETI et PME sur l'évolution stratégique des technologies afin de consolider la Filière.
- Assurer un juste retour territorial en termes d'industrialisation des projets de recherche soutenus en France.
- Partager sur les enjeux d'une restructuration et/ou consolidation de la Filière, pour renforcer les fournisseurs français performants afin de faire émerger des champions.

Les dispositifs mis en place par le gouvernement dans le cadre du plan de soutien à la filière aéronautique permettront d'accompagner les actions menées en ce sens par les acteurs de la filière.

3. Assurer des relations contractuelles équilibrées dans la filière

- Accélérer le déploiement de l'outil AirSupply permettant de transmettre les besoins d'un client vers le fournisseur pour favoriser la collaboration et ainsi assurer la continuité numérique.
- Accélérer la dématérialisation des factures pour en simplifier le processus de traitement.
- Apporter la meilleure visibilité possible aux fournisseurs sur les commandes à venir, notamment lorsqu'ils sont engagés dans des démarches d'investissement visant à améliorer leur compétitivité.
- Rechercher des règles équilibrées en termes de Propriété Intellectuelle sur les connaissances acquises durant la réalisation du contrat en tenant compte de la contribution et de l'apport respectifs des parties.
- Veiller à continuer d'appliquer les bonnes pratiques suivantes y compris en temps de crise, notamment par négociation :
 - respect des engagements de commande et de livraison (horizons fermes) ;
 - respect des délais de paiement ;
 - concertation avec les pouvoirs publics sur les stocks et en cours en cas de variation forte et spécifique de cadence.

4. Mobiliser et engager l'intégralité de la filière dans des objectifs communs de réduction de l'empreinte carbone de l'aéronautique.

- Mobiliser toutes les ressources disponibles de la filière pour les travaux de développement d'aéronefs « verts ».
- Évaluer la contribution des émissions CO2 des fournisseurs en y incluant la production et le transport. Sensibiliser ces fournisseurs à mener des actions en vue de réduire ces émissions.
- Promouvoir les obligations environnementales légales au sein de la filière.
- Engager l'ensemble de la filière sur les réductions de son empreinte environnementale en s'appuyant sur une démarche collective de certification ISO14001.

5. Renforcer les relations au sein de la filière par un dialogue constructif et des outils adaptés

- Mesurer l'amélioration des relations Donneurs d'ordre/fournisseurs et l'excellence achats par le respect de la présente charte.

- Favoriser, lorsque les parties souhaitent résoudre leurs différends à l'amiable, le recours à la Médiation, notamment celle de la Filière.
- Mettre en place, pour les donneurs d'ordre signataires et les fournisseurs de rang 1 n'en disposant pas à ce jour, une médiation indépendante au sein de l'entreprise afin de renforcer l'efficacité des médiations au sein de la Filière.

La Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière aéronautique est approuvée par :

Guillaume FAURY
Président Exécutif
AIRBUS



Éric TRAPPIER
Président
Directeur Général
DASSAULT
AVIATION et
Président du GIFAS



Philippe PETTICOLIN
Directeur Général
SAFRAN



Patrice CAINE
Président
Directeur Général
THALES



Patrick DAHER
Président du GEAD
du GIFAS



Christophe CADOR
Président du Comité
Aéro-PMIE du GIFAS

